CANNES

PLU

Plan Local d'Urbanisme

6.A-2 - SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

PLU approuvé le 19 novembre 2019 et modifié le 19 juillet 2021,
le 28 novembre 2022, le 26 juin 2023, le 27 novembre 2023,
le 18 décembre 2023, le 24 juin 2024 et le 18 décembre 2025

CANNES
CÔTE D'AZUR

MISES À JOUR :
11 mai 2020 (Tombeau Prosper Mérimée)
24 juin 2020 (Secteurs d'information sur les Sols)
1er octobre 2020 (Périmètre de Protection Saint Georges)
1er octobre 2020 (Servitude aérienne T5)
1er octobre 2020 (Périmètre Local du Puttaway)
11 février 2022 (Périmètre de Protection Aéroport, PAC Retrait-gonflement des sols argileux)
8 avril 2022 (Saint Michel Archange, Servitude Gaz I1, Servitude Gaz I3)
1 septembre 2022 (Plan des annexes complémentaires)
1er décembre 2022 (Servitude ferroviaire T1, Servitude ferroviaire T1)
27 avril 2026 (Cyber Parc Cannes - Classement AC1 MH, S.U.P. PM1/2 GUILPM1/2 PM2-PM3-PT1-PT2-T5, Servitude aéronautique T4, ZACC Le Roubine - raccordement, PPRI - Modification n°1)

Servitude d'utilité publique - Avril 2026

	A5	Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (se référer aux Annexes Sanitaires 6B2 et 6B3)
Inscrits / Classés	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques
Inscrits / Classés	AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels
		Postes électriques - RTE
	I1	SUP 1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de gaz (I3)
aérienne / souterraine	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les obstacles
	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques
	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer
	T4	Servitudes aéronautiques de balisage
	T5	Servitudes relatives aéronautiques (zone de dégagement)
	T7	Servitudes relatives aéronautiques (à l'extérieur des zones de dégagement) Totalité du territoire communal
	PM1	**Risques Naturels** Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) et plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF) (se référer aux plans 6A3 et 6A4)
	PM2	Servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement
	EL9	Servitudes relatives au passage des piétons le long du littoral (article L121.31 du code de l'urbanisme)

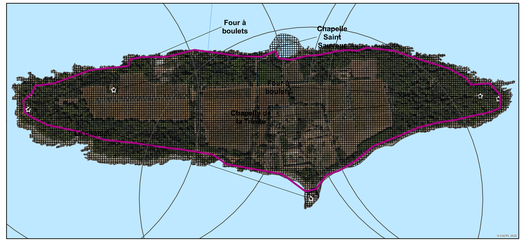
N
W E
S

1:5 394

0 125 250 500 Mètres



▲ **Zoom sur l'île Sainte Marguerite (échelle 1/6 500 ème)**



▲ **Zoom sur l'île de Saint Honorat (échelle 1/3 000 ème)**



▲ **Emprise de la zone NL en mer (échelle 1/26 500 ème)**